

PORTO-NOVO, le 3 AVRIL 1962

// ECRET N° 62- 160 /PR.SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Consti-
tution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR. du 13 Février 1962 portant forma-
tion du Gouvernement de la République du Dahomey ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.-Mr. Michel AHOUANMENO, Ministre de l'Education
Nationale et de la Culture est chargé de l'intérim du Ministre
de la Santé Publique et des Affaires Sociales pendant l'absence
de Mr. René DEROUX.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

Hubert MAGA